



Procès-verbal

Date : Le 8 juillet 2020
Endroit : Par vidéoconférence – Zoom
Rédigé par : Esther Philippe-Collerette

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :
 Henry Gagné Jonathan Lord
 Marie-Claude Provencher Esther Philippe-Collerette
 Josée Lévesque

Absents : N/A

1.	Adoption de l'ordre du jour	Suivis à faire	Échéancier
2.	JN – Conseillère juridique La salariée a été appelée à effectuer beaucoup de temps supplémentaire durant la pandémie et désire connaître l'orientation de l'Employeur quant au traitement de ces heures supplémentaires. Suite à des conversations tenues avec ses gestionnaires, la salariée se questionne quant à une possible réorganisation de son service qui rapatrierait l'ensemble de ses tâches dans un autre service. Ce qui aurait comme effet de déplacer changer son poste de service et de lieu de travail.	L'Employeur prendra une décision corporative quant au traitement des heures de temps supplémentaire engendrées par la pandémie. L'Employeur s'informera auprès du service afin de connaître les intentions.	Non déterminé 22 septembre 2020
3.	Affectation temporaire VS protection du poste d'origine Le Regroupement cite un exemple où une salariée a accepté une affectation temporaire cadre afin de confirmer qu'il existe une protection du poste d'origine dans ce genre de situation.	L'Employeur validera l'orientation et confirmera la pratique au Regroupement.	22 septembre 2020

	L'Employeur rappelle que ce sujet a déjà été abordé et l'orientation a été consignée dans un procès-verbal d'un CRT précédent.		
4.	Suivis des derniers CRT : - Grief PRO-1909-02 – Transactions immobilières – En attente de règlement - Salaire étudiant – En attente d'une orientation - Rétroaction sur la prime de disponibilité aux bibliothèques – En attente d'une date de rétroaction - Grief PRO-2002-01 – DF – En attente de règlement - Évaluation du poste ingénieur junior et évaluation du poste de coordonnateur à la sécurité civile	Acte de règlement sera transmis au Regroupement. Résolution passera au CE du mois d'août. L'Employeur soumettra une date au Regroupement. L'Employeur soumettra un règlement au Regroupement. L'Employeur relancera l'équipe responsable de l'évaluation.	22 septembre 2020 22 septembre 2020 22 septembre 2020 22 septembre 2020